
Info-Familles

Spécial COVID-19



Encore une fois cette semaine, nous vous faisons parvenir des nouvelles de nos CHSLD afin de vous partager les mesures mises en place et à venir en cette période de pandémie. Certaines inquiétudes et des questionnements demeurent présents compte tenu de la situation actuelle, surtout depuis l'annonce d'éclosion au CHSLD Lionel-Émond ainsi qu'au CHSLD Petite-Nation.

La situation demeure sous contrôle dans les 2 CHSLD malgré qu'un premier décès, en lien avec la COVID-19, soit survenu au CHSLD Lionel Émond. Nous tenons à transmettre nos plus sincères sympathies aux proches du défunt. Présentement au CHSLD Lionel-Émond, on compte 10 cas confirmés de la COVID-19 et 7 cas au CHSLD Petite-Nation chez les résidents. Au cours de la prochaine semaine, selon les modalités établies par la Direction de la santé publique et de la Direction des soins infirmiers - volet prévention et contrôle des infections, nous pourrons lever progressivement les isolations chez les résidents rétablis.

Dans cette édition, nous tenterons de mieux expliquer les mesures mises en place afin de limiter la propagation du virus aux résidents et aux membres du personnel, soit par l'instauration de zones chaudes (zones de confinement) pour les résidents. De plus, nous traiterons de l'assouplissement des mesures concernant la présence des personnes proches aidantes dans les CHSLD tel qu'annoncé par le premier ministre François Legault la semaine dernière.

Mesures mises en place lors d'une éclosion

Le 13 mars dernier, le gouvernement déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du Québec. Des mesures ont été mises en place au sein de l'établissement afin de répondre aux besoins de la population dans la région. Des unités ont été établies dans les hôpitaux afin de pouvoir répondre à une augmentation de cas d'hospitalisation en lien avec la COVID-19. En CHSLD, de la formation en lien avec les mesures de prévention et de contrôle des infections a été dispensée au personnel, afin d'éviter la transmission du virus aux résidents. Par la suite, nous avons mis en place des zones de confinement en cas d'éclosion (zones chaudes et froides). Cela nous a permis d'agir rapidement lorsque les éclosions se sont déclarées.

Qu'est-ce qu'une zone chaude?

Afin de contrôler la propagation du virus, la préparation d'un plan de confinement dans une zone chaude est nécessaire. Dans la plupart des scénarios, la zone sera établie dans l'unité de vie où l'éclosion sera déclarée. Pour limiter la circulation, un bout de corridor où il y a le plus de chambres privées sera ciblé. Cela permettra de relocaliser les résidents ayant été testés positifs à la COVID-19 ou ceux qui sont en investigation avec des symptômes associés. La mise en place de la zone chaude impliquera la relocalisation des résidents sains (non infectés). Une zone froide de transition devra être aménagée et la coordination des mouvements de chambres permettant de libérer la zone chaude sera amorcée. Dans la zone chaude, une équipe dédiée est stabilisée sur

tous les quarts de travail. Cette équipe est composée du personnel qui donne des soins exclusivement aux résidents confinés. Les équipements de protection individuelle doivent être portés en tout temps à l'intérieur de la zone chaude. Le personnel se change à l'entrée et à la sortie de cette zone.

Dès l'apparition d'un premier cas, les médecins de la Direction de la santé publique procèdent à une évaluation épidémiologique et planifient le mode de fonctionnement au niveau du dépistage et du confinement des résidents et du personnel. Il y a une surveillance accrue des signes et des symptômes d'infection. Le résident présentant des symptômes associés à la COVID-19 est immédiatement confiné à sa chambre pour éviter les contacts avec les autres résidents. Suite à la réception des résultats des prélèvements, nous sommes en mesure de mieux cibler l'étendue de l'écllosion et de mieux la contrôler, car plusieurs personnes touchées peuvent être asymptomatiques.

Assouplissement des mesures concernant la présence des personnes proches aidantes dans les CHSLD

Malgré que les visites soient suspendues depuis le 13 mars dernier dans les CHSLD en raison du contexte de la pandémie, des mesures d'assouplissement seront mises en place très progressivement. Elles seront assujetties au respect de précautions très rigoureuses pour assurer un équilibre favorable entre les risques et les bénéfices associés. Certains proches ont manifesté leur intérêt, par courriel ou téléphone auprès du gestionnaire du milieu de vie. Les proches qui ont été ciblés pourront reprendre en partie le soutien qu'ils offraient antérieurement à leur proche hébergé. Ceux-ci sont connus du personnel ou des gestionnaires du CHSLD pour leur implication auprès du résident.

Ces proches ont été contactés afin de valider leur intérêt et ont été informés des modalités de visites, ainsi que des risques qui peuvent y être associés. Ceux qui ont confirmé leur intérêt seront invités à passer un test de dépistage permettant de certifier qu'ils ne sont pas infectés à la COVID-19. Ils devront aussi remplir un formulaire de consentement qui spécifie qu'ils s'engagent à respecter les consignes à suivre lors des visites en CHSLD. Lorsqu'ils auront la confirmation du résultat négatif du dépistage, ils seront tenus de partager le résultat à l'établissement afin de pouvoir se qualifier pour visiter leur proche.

Les visites

Elles débiteront progressivement dans les CHSLD ciblés. L'objectif est de suivre la situation quotidienne et de superviser toutes les visites des proches selon des plages horaires préétablies, permettant d'éviter une affluence trop importante. Les plages horaires seront établies en fonction des soins à dispenser. De la formation sera offerte aux proches aidants en lien avec la prévention et le contrôle des infections, ainsi que le port d'équipement de protection individuelle. Lors de visite, un accompagnateur formé s'assurera de valider si le proche aidant ne présente pas de symptômes associés et qu'il n'apporte pas de nourriture, vêtement ou objet de la maison (sac à main, sac à lunch, documents, etc.) dans l'établissement. Il s'assurera que le proche procède à l'hygiène des mains en entrant et en sortant du CHSLD, ainsi qu'en entrant et en sortant de la chambre du résident. Il encadrera avec rigueur les visites et accompagnera le proche aidant lors du déplacement entre l'entrée du centre et la chambre.

Les déplacements devront s'effectuer sans s'approcher à moins de deux mètres des autres résidents ainsi que du personnel. Le proche aidant ne pourra pas sortir de la chambre sans être escorté. Les consignes devront être respectées en tout temps et le proche aidant pourra se voir retirer son droit de visite si celles-ci ne sont pas respectées. Il en va de la sécurité des résidents, des travailleurs de la santé ainsi que de la sécurité du proche aidant. Il sera recommandé aux proches aidants de changer de vêtements dès l'arrivée à la maison, de les laver (cycle de lavage régulier) et de limiter leurs déplacements à l'extérieur en dehors de leurs visites au CHSLD.

La COVID-19 vous inquiète? Contactez sans frais, le : **1 877 644-4545**. Une clinique d'investigation est maintenant ouverte sur rendez-vous seulement. En composant ce numéro, les intervenants vous évalueront et vous donneront un rendez-vous au besoin.

Je vous remercie de votre collaboration en cette période d'incertitudes. Pour plus d'informations en lien avec la COVID-19, consultez : quebec.ca/coronavirus.

Olivier Dion
Directeur adjoint DSAPA – Volet hébergement

Nouveauté

Si vous avez des bons coups à souligner, des questions, des préoccupations ou des commentaires, vous pouvez les adresser via la boîte courriel : 07.prochesaidants@ssss.gouv.qc.ca. Votre courriel sera réacheminé afin que l'on puisse y répondre dans les meilleurs délais.

BONS COUPS



Afin de rendre hommage et remercier les travailleuses et les travailleurs de la santé et des services sociaux « *Les anges gardiens* » qui veillent au bien-être des résidents en CHSLD durant la pandémie, c'est avec toute sa reconnaissance que monsieur Marcel Proulx, ébéniste de la région, a fait don d'une plaque commémorative à cette effigie.

Cette création sera exposée au CHSLD La Pietà.

Claudine Charrette
Hygiéniste dentaire



Communication entre les familles et les proches,

L'équipe des loisirs en CHSLD a mis en place un autre moyen de communication permettant le maintien du lien entre les proches et les résidents dans le contexte actuel. En soutien aux équipes de soins qui offrent déjà l'accès aux appels téléphoniques sur les étages, des I-PAD avec la technologie permettant l'utilisation de données sont présentement en distribution dans chacun des CHSLD. La livraison sera complétée au cours de la semaine du 27 avril au 1^{er} mai 2020.

Nous comprenons que cette période de confinement impose de l'incertitude et de l'ennui, autant pour vous, que pour nos résidents. Alors, l'équipe de loisirs est heureuse de vous informer qu'une page Facebook a été créée afin de vous informer et répondre à vos questions durant le temps de la pandémie. Il est essentiel que vous puissiez garder le contact avec votre proche.

Grâce aux pages Facebook créées dans tous les CHSLD, il sera maintenant possible pour vous d'effectuer un appel vidéo via *Messenger*. Vous pouvez également utiliser cette page pour consulter le calendrier des activités avec les plages horaires des périodes allouées pour communiquer avec votre proche par appel vidéo. Soyez assuré que le Facebook est exclusif aux familles du CHSLD. Le compte Facebook est privé. Vous n'avez qu'à faire une demande d'amitié.

Vous pouvez écrire un courriel ou un message par *Messenger* et nous pourrions en faire la lecture à votre proche.

Pour effectuer des appels vidéo via *Messenger*, vous êtes invités à vous joindre à notre page Facebook. Voici la démarche à suivre pour accéder au **Facebook** du CHSLD de votre proche.



CHSLD du Pontiac, CHSLD de Mansfield et l'unité de soins de longue durée à l'hôpital du Pontiac

Vous pouvez rejoindre les intervenantes en loisirs : Isabelle Langevin au : 819 647-3851, poste: 3240 ou au 819 683-2224, Serena Larivière ou Céline Dagenais au : 819 647-3851, poste 3246.

Unité de soins de longue durée à l'hôpital de Papineau

Vous pouvez rejoindre la technicienne en éducation spécialisée, Arlène Blais au : 819 986-4115, poste 4022.

CHSLD Lionel-Émond

Vous pouvez rejoindre les intervenants en loisirs : Lee Gilbert Drouin au : 819 966-6410, poste 338244, Maïka Larouche, poste 338067 ou Joël Perrier, poste 338110.

CHSLD des Collines et l'unité de soins de longue durée à l'hôpital de Wakefield

Vous pouvez rejoindre le service des loisirs via le lien Facebook :

<https://www.facebook.com/loisirs.chsldmashamwakefield.7>

Vous pouvez également rejoindre la technicienne en loisirs, Karine Lamarche au : 819 459-1112, poste 4434.

CHSLD Vallée-de-la-Lièvre

Vous pouvez rejoindre la technicienne en loisirs, Judy Lavigne au : 819 986-4115, poste 5228.

CHSLD Petite-Nation

Vous pouvez rejoindre le service des loisirs via le lien Facebook :

<https://www.facebook.com/chsldloisirs.petitenation.9>

Vous pouvez également rejoindre la technicienne en loisirs, Chantal Brûlé au : 819 983-7341, poste 6427 ou via courriel à l'adresse : [chantal brule@ssss.gouv.qc.ca](mailto:chantal_brule@ssss.gouv.qc.ca)

CHSLD La Piéta

Vous pouvez rejoindre les intervenants en loisirs. Pour les étages 2 et 3, référez-vous à Denis Verreault au : 819 966-6420, poste 338347. Pour les étages 4 et 5, référez-vous à Maxime Jean au : 819 966-6420, poste 338583.

CHSLD d'Aylmer

Vous pouvez rejoindre le service des loisirs via le lien Facebook :

<https://www.facebook.com/loisirs.chsldaylmer.1>

Vous pouvez aussi rejoindre le service des loisirs sur Skype via l'adresse courriel : marie.oneill1930@gmail.com.

Vous pouvez rejoindre les intervenants en loisirs, Marie O'Neill et Joël Lafontaine Perrier au : 819 966-6440, poste 338110.

CHSLD Ernest-Brisson

Vous pouvez rejoindre la technicienne en éducation spécialisée au : 819 966-6450 poste, 338606 ou par courriel à l'adresse : isabelle.bourdages.cisso@ssss.gouv.qc.ca

CHSLD Père Guinard et CHSLD de Gracefield

Vous pouvez rejoindre les intervenantes en loisirs au : 819 449-4900 poste, 2241 ou au 819 436-2100, poste 3223 (Hélène Lacroix, technicienne en loisirs, André Ploudre, intervenant en soins spirituels, Jenny Riendeau, éducatrice, Claudia Charrette, éducatrice spécialisée et Isabelle Ross, technicienne en loisirs).

Nous tenons à rassurer les familles qui n'ont pas de Facebook, que le personnel demeure toujours disponible pour faciliter les appels téléphoniques traditionnels avec les résidents.

Enfin, nous vous remercions pour votre collaboration et votre appui dans ce nouveau projet ! Bien que certaines modifications puissent être apportées au fonctionnement au fur et à mesure, nous allons procéder ainsi, ajusterons au besoin et nous vous tiendrons informés si des changements sont apportés. Malgré les circonstances exceptionnelles actuelles, l'animation et les activités quotidiennes se poursuivent. Sachez que nous avons à cœur le bien-être et la qualité de vie de tous les résidents et nous nous assurons de maintenir une ambiance agréable pour ceux-ci.

L'équipe des loisirs

